

Gakenke, le 23 Juillet 1958.



OBJET: KIBUNGU

1986/Protêt N°3557.

A Monsieur le Greffier du Tribunal
de Première Instance à USUMBURA.

Monsieur le Greffier,

En execution de votre lettre N°1986/Protêt N°3557 du
du 25/6/58, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe
l'original et une copie de l'acte de Protêt dûment proteste
à la personne du sieur Sembeba.

L'Huissier,

J. DUPUIS.

M. Dupuis

2187 / Part 4102 / de
7718

Greffe du Tribunal de 1re Instance

Usumbura, le 25 juin 1958

U S U M B U R A

1986 / Protêt N° 3557

Objet

A Monsieur l'Huissier
de et à
K I B U N G U .-

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli, en original et copie, un acte de protêt faute de paiement ou ~~d'acceptation~~ relatif à un effet que je vous prie de bien vouloir protester au domicile ou à la personne du sieur
Sembeba à Kibungu

~~Je joins en outre trois exemplaires de protêt à remettre au domicile du débiteur en copie.~~

Si vous ne trouvez personne à son domicile, il vous appartient de le constater sur le protêt, et ~~vous ne pouvez pas~~

Après avoir dûment rempli, daté et signé le protêt, vous voudrez bien me le retourner en original et copie avec l'effet de commerce.

Le Greffier,
M.J.Goffin
p.o.

[Signature]